

CONSEIL MUNICIPAL DE PITRES

REUNION DU 11 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze et le 11 décembre à 20 heures 30

Sous la présidence de Jean CARRE, Maire

Présents : Chantale PICARD, Christophe PETIT, Adjoints, Michel MAILLE, Gianni LEFEBVRE, Véronique GAVELLE, Dominique CAILLE, Nicolas ROGER, Mickaël VIGOR, Florence LAMBERT, Marie DUMONT, Jérôme RAVIN, René DREAN, Nadège LEVEE

Absents excusés représentés : Evelyne CLASTERE par Gianni LEFEBVRE - Mélissa LORIAUX par Mickaël VIGOR

Absents excusés : Stéphanie HOUDMON, Yannick DEBIN, Céline DEBUIGNY

Secrétaire de séance : Chantale PICARD

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires sur le compte rendu de la réunion du 11 novembre 2015. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la réunion et demande aux conseillers l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour une délibération arrivée tardivement, ce qui est accepté.

VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES - DM N° 6

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du Budget de l'exercice 2015 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 100,00	
6226	HONORAIRES	5 600,00	
6232	FETES ET CEREMONIES	3 500,00	
6411	PERSONNEL TITULAIRE	3 110,00	
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS		7 000,00
7067	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES (Cantine)		6 310,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		13 310,00	13 310,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opération OPFI - OPERATIONS FINANCIERES			
ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
1645	EMPRUNTS EN EUROS (Amortissement)	3 500,00	
10223	TLE (Taxe d'Aménagement)		3 500,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		3 500,00	3 500,00

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

RECENSEMENT 2016 DE LA POPULATION - RECRUTEMENT DE CINQ AGENTS RECENSEURS DETERMINATION DU MODE DE CALCUL DE LEUR REMUNERATION

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population va avoir lieu en janvier-février 2016. Pour assurer la bonne marche de cette enquête, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cinq agents recenseurs seront nommés par arrêté. Une dotation forfaitaire de 4 950 € sera versée à la commune afin de faire face aux dépenses engendrées par ce recensement et notamment la rémunération des agents recenseurs. Le mode de calcul de leur rémunération sera basé sur le nombre de feuilles logements collectées par chaque agent.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité ACCEPTE le recrutement de cinq agents recenseurs et DECIDE que le mode de calcul de leur rémunération sera basé sur le nombre de feuilles logement collectées par chaque agent.

ABANDON DE PARCELLES - RUE LUCAS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lors de la construction de maisons, il était convenu un recul de la propriété pour élargir la rue Lucas. A l'époque, les reculs ont été effectués mais ces cessions pour élargissement de voirie n'ayant jamais été signées chez le notaire, il convient donc de régulariser ces situations. Monsieur le Maire précise que cela concerne les parcelles suivantes :

- section C n° 1081 et 1082 d'une superficie totale de 36 m², propriété de Monsieur et Madame LEBLOND
- section C n° 1656, 1657 et 1660 d'une superficie totale de 52 m², propriété des Consorts THIRY
- section C n° 1517 et 1521 d'une superficie totale de 80 m², propriété de Monsieur THIEUSLIN et Madame DUMONT
- section C n° 1523 d'une superficie de 97 m², propriété de Monsieur OUF et Madame DESHAYES

Les propriétaires désignés ci-dessus ont accepté d'abandonner ces parcelles au profit de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité **ACCEPTÉ** que les parcelles désignées ci-dessus soient transférer dans le domaine public, **DEMANDE** que cette délibération soit transmise au service du Cadastre pour enregistrement et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Monsieur le Maire signale qu'il a eu un entretien avec Monsieur et Madame TERRIER pour la cession d'une bande de terrain rue Lucas et précise qu'il leur a expliqué que ce terrain serait utilisé pour élargir la voirie et créer des parkings et non pour y établir des constructions.

SYNDICAT DE L'ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE JACQUES LANGLOIS

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été prise en septembre pour entériner la modification des statuts en prenant en compte le changement d'appellation du syndicat, le changement de trésorerie ainsi que la modification de la composition du comité syndical. Pour se conformer au nouveau texte des statuts, Mesdames Dominique CAILLE et Florence LAMBERT sont désignées pour assurer les fonctions de déléguées suppléantes au sein du Syndicat de l'École de Musique Intercommunale Jacques LANGLOIS.

Madame LAMBERT demande que les coordonnées des délégués titulaires et suppléants de ce syndicat soient transmises à chacun.

IMPLANTATION D'UN PYLONE POUR TELEPHONIE MOBILE PAR ORANGE

Monsieur le Maire indique que pour répondre à une demande de MANOIR INDUSTRIES, la société ORANGE envisage d'implanter un pylône sur une parcelle de terrain située dans l'enceinte de MANOIR INDUSTRIES, rue George Sand. Des questions sont posées sur la hauteur, l'emplacement, les nuisances ou la possibilité pour d'autres opérateurs d'installer leur antenne sur ce même pylône. Monsieur le Maire propose de recontacter ORANGE afin d'obtenir des réponses. Le dossier sera représenté lors de la prochaine réunion du conseil.

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE L'AGGLOMERATION SEINE-EURE

Monsieur le Maire rapporte que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'Agglomération Seine-Eure s'est réunie mardi 13 octobre 2015 pour se prononcer sur le transfert des charges relatif à l'extension de la compétence aide sociale - volet aide à domicile à l'ensemble du territoire communautaire à compter du 1^{er} janvier 2016. Le rapport de cette commission doit être approuvé par les conseils municipaux des communes membres de l'Agglomération Seine-Eure à la majorité qualifiée. Le Conseil Municipal, après délibération, **APPROUVE** son contenu et les montants de compensation qui en résultent.

APPROBATION DU CONTRAT UNIQUE ENFANCE JEUNESSE

Monsieur le Maire indique que par délibération du 05 décembre 2014 le Conseil Municipal avait accepté le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 et son rattachement, par voie d'avenant, au Contrat Enfance Jeunesse de la commune du Manoir sur Seine. Cette disposition a permis de faire coïncider les échéances des contrats des communes de Pitres, d'Amfreville sous les Monts et du Manoir sur Seine et de permettre ainsi le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec une vision globale des besoins du territoire et sur une période identique du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

Monsieur le Maire signale que les communes de Pitres, d'Amfreville sous les Monts et du Manoir sur Seine ont accepté le rattachement de la commune d'Igoville dans la mesure où la mise en œuvre des actions est assurée par le même gestionnaire. Ce choix permet de partager le diagnostic et de répondre aux besoins du territoire.

Monsieur le Maire rappelle que la gestion des projets pour l'enfance et la jeunesse avait été confiée par convention à l'Espace des 2 Rives. Le Contrat Unique Enfance Jeunesse prend la suite du Contrat Enfance Jeunesse. Il est signé avec la Caisse d'Allocations Familiales et les communes de Pitres, Amfreville sous les Monts, le Manoir sur Seine et Igoville.

Le Conseil Municipal, après délibération **ACCEPTÉ** le renouvellement du Contrat Unique Enfance Jeunesse pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018 pour la poursuite des actions du précédent contrat **ET AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce contrat avec la CAF ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LE CHEMIN DU HALAGE »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christophe PETIT qui a rencontré les responsables de l'Association « Le Chemin du Halage ». Les prestations fournies par le « Chemin du Halage » sont satisfaisantes et permettent aux employés communaux de ne pas avoir à gérer l'entretien de certains terrains de la commune. De nouvelles prestations sont incluses dans la nouvelle convention telles que l'arrosage des massifs de fleurs, la mise en place d'un transport scolaire de type « Asinobus ». Il est donc proposé de renouveler ce partenariat pour la période 2016/2018. Le coût annuel de la prestation de l'Association « Le Chemin du Halage » s'élève à 5 200 €.

Le Conseil Municipal, après délibération ACCEPTE le renouvellement de la convention avec l'Association « Le Chemin du Halage » pour la période 2016/2018.

Résultat du vote : 13 voix POUR - 1 voix CONTRE - 2 ABSTENTIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE EURE - PRESENTATION DU RAPPORT 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU

Chaque année, près de 4 millions de m³ d'eau potable sont distribués aux usagers et près de 3 millions de m³ d'eaux usées sont traités sur les douze stations d'épuration du territoire. Cette consommation est en hausse de 3,2 % en 2014. Le prix global, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³, varie de 2,33 €/ m³ pour les usagers n'étant pas raccordés à l'assainissement collectif à 4,23 €/m³ pour les autres.

En matière d'assainissement, il est constaté une baisse des revenus des Agences de l'Eau qui se traduit par une diminution des subventions aux EPCI et la réalisation de moins de travaux. Toutefois, la Haye Malherbe vient d'être rattachée à la station d'épuration de LOUVIERS.

Le réseau d'assainissement devrait être installé rue de l'île Ste Hélène en 2017 et le Nouveau Pitres sera reprogrammé ensuite en fonction des subventions de l'Agence de l'Eau. La gestion du service de production et de distribution de l'eau potable est déléguée à VEOLIA EAU sur l'ensemble du territoire de la CASE. Les responsables s'interrogent sur une éventuelle orientation de cette gestion en régie tout comme pour l'assainissement.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport de la CASE.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE EURE - VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2014

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2014 de la CASE. Ce document sera distribué dans tous les foyers du territoire de la CASE. Le budget de la CASE est de 114 millions d'euros pour les recettes et de 105 millions d'euros pour les dépenses soit pour 2014 un excédent de 9 millions d'euros permettant de l'autofinancement pour des travaux d'investissement.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport de la CASE.

DIVERS

➔ **DEROGATION ADMINISTRATIVE A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL DES SALARIES :** Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture concernant la dérogation administrative à la règle du repos dominical des salariés conformément à la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron » qui sans remettre en cause le principe du repos dominical des salariés, favorise l'ouverture le dimanche des établissements se livrant à un commerce de détail, notamment en permettant aux maires d'autoriser l'emploi de salariés pendant un nombre plus important de dimanches au cours d'une année. Ainsi, pour 2015, le maire peut déroger à la règle du repos dominical dans la limite de 9 dimanches contre 5 auparavant. A compter du 1^{er} janvier 2016, le nombre de dimanches travaillés pourra atteindre 12 par an. Le conseil municipal n'est pas favorable à l'extension du nombre de dimanche pouvant être travaillé et estime que 5 par an est suffisant. Afin de prendre la décision la plus adaptée, Monsieur le Maire propose de contacter l'A.C.A.S.A pour connaître leur position sur ce sujet. Il est toutefois souligné qu'il serait souhaitable que la CASE prenne sur ce sujet une décision applicable à toutes les communes de la CASE et que le travail dominical ne soit établi que sur la base d'un véritable volontariat.

➔ Monsieur le Maire rappelle la visite de Monsieur le Sous-préfet le lundi 14 décembre 2015 à 10 heures en mairie. La longueur de la voirie communale était en 2014 de 17 290,60 mètres. De nouvelles rues étant devenues communales, Monsieur le Maire propose de procéder à de nouvelles mesures. Le Conseil Municipal l'autorise à transmettre le chiffre actualisé de la voirie communale à la Préfecture.

Des informations sont données concernant le nouveau propriétaire du château d'Amfreville sous les Monts et la privatisation du panorama des Deux Amants.

Monsieur le Maire fait le compte rendu d'une réunion de la commission Développement Économique de la CASE au sujet de la zone artisanale et commerciale des Chéneaux. La vente des terrains va se faire prochainement et Monsieur le Maire énumère les activités des futurs acquéreurs : 2 médecins, 1 ou 2 kinésithérapeutes, 4 infirmières, 1 esthéticienne, 1 diététicienne, 1 garagiste, 1 vendeur de matériel équestre, 1 maçon. Quatre cases commerciales vont être construites par un investisseur privé.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a rendez-vous début janvier avec des responsables de l'Agence Routière au sujet de la rue du Bosc.

TOUR DE TABLE

→ Monsieur Christophe PETIT programme une réunion de la commission des travaux le 11 janvier 2016 à 20 heures 30.

→ Monsieur MICHEL MAILLE signale un problème que rencontre l'Espace des 2 Rives au sujet du règlement de la cotisation que doivent payer les familles pour l'encadrement des enfants durant la pause méridienne.

→ Monsieur Mickaël VIGOR demande s'il est prévu prochainement une réunion de la commission du restaurant scolaire. Cette commission se réunira en janvier 2016.

→ Madame Florence LAMBERT remercie pour le nettoyage de la passerelle Monet et du terrain FREE près de la salle des Fêtes.

Elle signale qu'elle a reçu de la documentation concernant le service civique. Elle la transmettra par mail pour que ce soit rediffusé à chaque conseiller qui pourra ainsi l'étudier afin que ce sujet soit discuté lors d'une prochaine réunion. Madame LAMBERT revient sur le Défi à Énergie Positive et souhaite que ce sujet soit abordé en commission des Travaux.

→ Monsieur le Maire communique le chiffre de 400 000 € pour les travaux des écoles ce qui est bien supérieur aux premières estimations.

→ Madame Chantale PICARD indique :

Dimanche 13 décembre 2015 - Salon du Livre organisé par l'Association « Clin d'œil de Passionnés »

Depuis le 10 décembre 2015, distribution de plus de 414 colis aux anciens de la commune de 65 ans et plus.

Lundi 14 décembre 2015 - visite de Monsieur BOISSON Richard-Daniel, Sous-préfet des Andelys

Vendredi 18 décembre 2015 - Noël du personnel communal

Jeudi 24 décembre 2015 - distribution des colis du Noël Solidaires pour 21 familles nécessiteuses

→ Monsieur le Maire signale que le jeudi 10 décembre 2015, trois classes de l'école primaire ayant suivi une formation sur la sécurité routière organisée par la Gendarmerie de Pont de l'Arche se sont vues récompensées par un diplôme.

Il annonce le départ en retraite de Madame QUENNEVILLE au 01 mai 2016. Une réorganisation des services va être faite. Une personne du syndicat STELLA viendra à partir de début janvier 2016 pour être formée et être ensuite intégrée au service administratif de la mairie.

→ Madame Chantale PICARD informe les conseillers que le Noël des écoles aura lieu le 18 décembre 2015. Elle sollicite les bonnes volontés pour l'assister dans la préparation et la distribution des friandises aux enfants.

PAROLE AU PUBLIC

Aucune question n'étant posée, la séance est close à 23 heures.